



COMMUNIQUE N° 008-26 /C/CHC/DG p.i/DO/APPRO/CSM/26 DU 15 AVR 2026

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
RESTREINT N°001/AONR/CHC SA/CIPM/2025 DU 12 JANVIER 2026 RELATIF
AU RECRUTEMENT D'UN GROUPEMENT D'ARRANGEURS EN VUE DE LA LEVEE DE DETTE
POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'HOTEL HILTON YAOUNDE,
EN PROCEDURE D'URGENCE**

Le Directeur Général p.i de la Cameroon Hotels Corporation (CHC) SA porte à la connaissance des candidats ayant participé à l'Appel d'Offres Restreint dont l'objet est susmentionné que les résultats de ladite consultation se présentent comme suit :

SOUSSIONNAIRES	SCORE TECHNIQUE	SCORE FINANCIER	SCORE GLOBAL	OBSERVATIONS
GROUPEMENT EDC INVESTMENT CORPORATION & FORVIS MAZARS CAMEROUN	56/100	Irrecevable	Éliminé	Le soumissionnaire a obtenu la note technique inférieur à 80%,
GROUPEMENT HORUS INVESTMENT CAPITAL, CCA BOURSE & EB PARTNERS	Irrecevable	Irrecevable	Éliminé	Le soumissionnaire a fourni une caution de soumission non acquittée à la main,
GROUPEMENT ASCA, AFG CAPITAL & FINANCIA CAPITAL	89.5/100	50/50	91,6/100	Le Soumissionnaire a présenté une offre satisfaisante

Le **groupement Attijari Securities Central Africa (ASCA) / AFG CAPITAL / FINANCIA Capital, B.P : 255 Douala-Cameroun, Tél : 674 11 95 67 - 694 39 13 48** a donc été déclaré adjudicataire du marché y relatif. Aux termes des négociations, sanctionnées par un procès-verbal signé de CHC SA et dudit groupement d'arrangeurs, il a été convenu d'une commission unique de **1% TTC de la somme effectivement mobilisée, soit 250 000 000 (deux cent cinquante millions) de Francs CFA pour un délai de 06 (six) mois.** Cette négociation supprime alors les frais remboursables ainsi que les frais divers contenus dans l'offre financière du groupement.

Le groupement retenu est par conséquent invité à bien vouloir prendre l'attache du Département des Approvisionnements de la CHC S.A., sis au 1^{er} étage du Centre Commercial de la CHC S.A., annexe du Hilton Hôtel à Yaoundé, **tel : 691 79 18 71** pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer les copies de leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'Organisme en charge de la régulation des marchés publics.

Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Ampliation :

ARMP ;
PCA/CHC S.A. ;
P/CIPM CHC S.A. ;
APPRO CHC S.A. ;
Archives



LE DIRECTEUR GENERAL p.i.

MAURICE ENAMA FOU DA



CAMEROON HOTELS CORPORATION SA

Boulevard du 20 mai
AU CAPITAL DE 22 308 580 000 DE FCFA
B.P. 11110, SIEGE SOCIAL YAOUNDE – CAMEROON
R. C YAOUNDE K 80 N° STATISTIQUE : 1928 801 C
NUI : M068900000112E
Adresse Email : info@chc-sa.net, TEL : +237 681 79 81 06

DECISION N° 011-26 /D/CHC/DG P.I./DO/APPRO/CSM/2026 DU 15 AVR 2026

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/CHC SA/CIPM/2025 DU 12 JANVIER 2026 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN GROUPEMENT D'ARRANGEURS EN VUE DE LA LEVEE DE DETTE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DERENOVATION DE L'HOTEL HILTON YAOUNDE, EN PROCEDURE D'URGENCE

LE DIRECTEUR GENERAL p.i. DE LA CAMEROON HOTELS CORPORATION (CHC) S.A. :

- Vu** La Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises publiques ;
- Vu** La Loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu** Loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
- Vu** Le Décret n°2018/4992/PM du 21 Juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement publics ;
- Vu** Le Décret n°2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu** Le dossier d'appel d'offres n°001/AONR/CHC SA/CIPM/2025 du 12 janvier 2026 relatif au recrutement d'un groupement d'arrangeurs en vue de la levée de dette pour le financement des travaux de rénovation de l'hôtel Hilton Yaoundé, en procédure d'urgence ;
- Vu** La note n°009/2026/CIPM-CHC S.A./Pdt/Sec du 23 février 2026 du Président de la CIPM ;
- Vu** Le procès-verbal de négociation N°01/2026/CHC/DG p.i/APPRO du 31 Mars 2026 ;
- Vu** La Résolution n°361/CHC/CA/2026 du 10 avril 2026 accordant une autorisation préalable à l'attribution et la signature d'un marché en faveur du Groupement ATTIJARI SECURITIES CENTRAL AFRICA/AFG CAPITAL/FINANCIA CAPITAL concernant le recrutement d'un groupement d'arrangeurs, pour un montant correspondant à 1%TTC de la somme effectivement mobilisée dans le cadre du projet de rénovation de l'hôtel Hilton Yaoundé ;

DECIDE :

Article 1^{er} Le groupement Attijari Securities Central Africa (ASCA) / AFG CAPITAL / FINANCIA Capital, B.P : 255 Douala-Cameroun, Tél : 674 11 95 67 - 694 39 13 48 a donc été déclaré adjudicataire du marché relatif. Aux termes des négociations, sanctionnées par un procès-verbal signé de CHC SA et dudit groupement d'arrangeurs, il a été convenu d'une commission unique de **1% TTC de la somme effectivement mobilisée, soit 250 000 000 (deux cent cinquante millions) de Francs CFA pour un délai de 06 (six) mois.** Cette négociation supprime alors les frais remboursables ainsi que les frais divers contenus dans l'offre financière du groupement.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. -/-

Ampliation :

- ARMP ;
- PCA/CHC S.A.
- P/CIPM CHC SA ;
- APPRO CHC SA ;
- Archives.



LE DIRECTEUR GENERAL p.i.

MAURICE ENAMA FOU DA